



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Générale Adjointe Services à la Population et Attractivité
Direction Pôle Événementiel
Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

DOSSIER DE CANDIDATURE

MARCHE ARTISANAL de NARBONNE

Tous les vendredis soirs du 1 juillet au 26 août 2022 (sauf le 5 et 19 août)

De 18h00 à 23h00

Cours République ou Cours Mirabeau

(En fonction des animations)

NOM : PRENOM :

**A l'attention de Monsieur le Maire
« Candidature Marché Artisanal de Narbonne »
Direction des Régies et Animations Commerciales
CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

Encart réservé à l'administration

Date de dépôt :

Dossier complet

Dossier incomplet

Dossier complet à retourner avant le 20 mai 2022 (délai en vigueur)

INFORMATIONS GENERALES :

- ✚ Le marché nocturne a lieu à compter du jeudi 1 juillet au mardi 26 août 2022, de 18h00 à 23h00.
- ✚ Le marché est ouvert à toutes activités sauf alimentaire.
- ✚ Toute absence doit être justifiée auprès du service des Régies et Animations Commerciales.
- ✚ La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée.
- ✚ Le règlement intérieur du marché nocturne sera remis à chaque exposant retenu lors de la Commission d'attribution.
- ✚ Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite.
- ✚ Les emplacements sont nus.
- ✚ Pas de véhicules autorisés à stationner sur l'emplacement.

Votre candidature sera appréciée à partir de :

- 1) *L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,*
- 2) *Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,*
- 3) *De photographies significatives présentant vos articles et illustrant vos articles proposés.*

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant, qui vous parviendra dans la mesure du possible avant le 20 juin 2021.

I. Coordonnées de l'exposant

Société :

Nom / Prénom :

Adresse complète :

.....

C.P. : Ville :

  (Obligatoire)



Site internet

N° du RCS ou N° SIREN obligatoire :

N° d'immatriculation du véhicule (obligatoire) :

Statut Professionnel : Artisan Maître Artisan Producteur Artiste libre

1ère candidature

Avez-vous déjà participé au marché artisanal de Narbonne :

Dimension de l'emplacement (à remplir obligatoirement):

- Façade :.....
- Profondeur :.....

II. Produits ou services proposés

Secteur d'activité :

- Artisanat du monde artisanat artisanat d'art
- Décoration, art de la table bijoux commerce équitable
- Jeu, jouet tableau création locale
- Habillement équipement de la personne, accessoire
- Autre :

III. Puissance électrique

Utilisation : éclairage uniquement.

IV. Description détaillée de chaque produit proposé, origine et fourchette de prix (€)

Produit principal	Fourchette de prix	Fabrication oui / non	Revente oui / non
Produit principal	Fourchette de prix	Fabrication oui / non	Revente oui / non

Observation et précisions permettant d'apprécier la qualité de la candidature

.....
.....

V. Photos permettant d'apprécier la qualité de la candidature

Photo 1
à coller dessus

Photo 2
à coller dessus

Pièces obligatoires à fournir (obligatoirement) :

1. Extrait du Registre de Commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
 - **Artisan** : extrait d'inscription au répertoire des métiers (D1P) datant de l'année 2021.
 - **Maison des Artistes** : attestation annuelle 2021 de la Maison des Artistes ou dernier appel à cotisations sociales. Le seul récépissé de déclaration d'activité artistique ne suffit pas.
 - **Profession libérale** : avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE de moins de trois mois et échéancier des versements URSSAF ou denier échéancier RSI.
 - **Auto-entrepreneur** : une lettre sur l'honneur attestant que la céramique est votre source principale de revenus accompagnée obligatoirement de l'avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE de moins de trois mois.
2. Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle

Avertissement :

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le Domaine Public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de la manifestation sous peine d'amende.

L'occupant ne sera en aucun cas autorisé à la dépose du mobilier pendant la période et devra faire en sorte d'aménager leur emplacement avec la présence du mobilier (poubelles, bancs pots de fleurs, bornes...). Interdiction de clouer des banderoles ou affiches publicitaires sur les arbres.

La municipalité de la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de débris, de perte, de vol, etc.

Je m'engage :

- ☞ à respecter les dates, horaires, dimensions et les activités qui me sont autorisées,
- ☞ à respecter la propreté du site et à laisser son emplacement propre en fin de manifestation,
- ☞ à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- ☞ à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- ☞ à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,
- ☞ à accepter l'emplacement qui pourrait m'être autorisé même s'il ne correspond pas au métrage demandé.

A.....Le.....

**Signature du demandeur
Précédé de « Lu et Approuvé »**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction des régies et animations commerciales de la ville de Narbonne.

Elle concerne vos documents administratifs personnels (KBIS, assurance, ...). Ces documents peuvent être transmis aux différents services de l'Etat sur simple demande de leur part. La base légale du traitement est **le consentement**.

Les données seront communiquées aux seuls destinataires désignés et seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la date indiquée sur ce document. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour tout questionnement vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.